



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BEAUZAC

AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE
A l'attention de Didier BONNET
Z.A Le Pré du Milieu

43210 BAS EN BASSET

BEAUZAC, le 28 Avril 2018

Lettre recommandée avec avis de réception

OBJET : Etat du site d'AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE après cessation d'activité

N/REF : SL/28/04/18/18-

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre recommandée du 24 Avril 2018 concernant l'état du site D'AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE après cessation d'activité. Je partage votre point de vue que nous sommes dans une zone d'activités et qu'il y a lieu de prévoir une utilisation future du site de type industrielle.

Vous nous proposez d'ores et déjà de prévoir la mise en sécurité du site. Je partage également la description que vous faites de la remise en état:

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site
- Des interdictions ou limitations d'accès au site. Il s'agit je pense du maintien des clôtures et fermetures pour éviter toute pénétration.
- La suppression des risques d'incendie ou d'explosion
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement. Il est à noter d'ailleurs, en vertu de l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, que lors de la mise à l'arrêt définitive d'une ICPE, le dernier exploitant doit dépolluer le site en fonction de son usage futur en veillant à ce que la pollution ne porte pas atteinte à la santé et à la protection de la nature.

Bien entendu le bâtiment subsistant ne sera pas démolé et pourra être utilisé pour toute autre activité industrielle compatible.

Je donne donc un avis favorable aux propositions sur l'état du site après cessation d'activité formulées par AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées *devenue*.

Le Maire

Jean PRORIO

